

Affaire suivie par : Audrey BRUCKMANN-SCHEIBLING  
Tél. : 04 65 38 96 28 / 07 61 95 56 48  
Mél : [ext.agap2.audrey.bruckmann-scheibling@sncf.fr](mailto:ext.agap2.audrey.bruckmann-scheibling@sncf.fr)

**MAIRIE DE CAP D'AIL**  
Services Techniques  
62 avenue du 3 Septembre  
06320 CAP D'AIL

A l'attention de Monsieur le Maire,

Marseille, le 22/11/2021

AR N° 1A 177 067 4094 9  
N/Réf : AP. PACA/TPA/D/2021/290745

**Objet** : Ligne 930 000 de Marseille à Vintimille – Débroussaillage de tranchées rocheuses – Zone N26 (F60254)  
Demande de dérogation à l'Arrêté municipal relatif aux nuisances sonores

Monsieur,

Dans le cadre de sa mission de maintenance et de modernisation des installations ferroviaires, SNCF Réseau doit réaliser des opérations de débroussaillages pour de futurs travaux de confortement des parois rocheuses. Ces débroussaillages sont nécessaires pour permettre à nos services d'études d'identifier les éléments instables et les fissures qui peuvent se former sur les parois rocheuses.

Ainsi, SNCF Réseau et l'entreprise intervenante procéderont à des opérations de débroussaillage au niveau des voies ferrées traversant plusieurs communes de la ligne Marseille-Vintimille, y compris au niveau de la commune de Cap d'Ail, **pendant les semaines du 24 janvier au 12 février 2022 (2/3 nuits d'intervention sur la zone N26)**. Le trafic de la ligne imposant des travaux majoritairement de nuit, ceux-ci sont prévus de se dérouler entre **23h00 et 5h00** du matin et hors week-ends.

Compte tenu de la plage d'intervention et des moyens utilisés, **nous vous sollicitons pour obtenir une dérogation à l'arrêté municipal (relatif à la lutte contre les nuisances sonores) pour la période et horaires ci-avant.**

Nous avons demandé à l'entreprise intervenante un engagement sur la conformité des engins en matière d'insonorisation (respect de l'article 571-1 du Code de l'Environnement – Norme S 31 013), et ce dès la phase de contractualisation. En complément, nous lui demandons de prendre toutes dispositions utiles pour limiter au maximum les nuisances acoustiques tant en termes de niveau sonore que de durée.

Une campagne de communication sera lancée pour informer les riverains (distribution d'imprimés dans les boîtes aux lettres).

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.  
Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Pilote d'Opération



**Monsieur Thierry PARNIS**

PJ : Plan de localisation de la tranchée à débroussailler

## Localisation – Tranchée Niçoise – Ligne de Marseille à Vintimille



Vue côté V1



Vue côté V1